DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-36**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier (EPF) Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre un Programme Pluriannuel d'intervention Foncière pour accompagner les petites communes rurales dans la réalisation de programme d'aménagement et de logements.
La commune a sollicité l'EPF pour le site « Vallon de la Peyrière » couvrant une superficie de 11 000m², au hameau de la Peyrière. Ces parcelles se situent en zone 2UA du PLU, zone « Site patrimonial remarquable, sous-secteur 1-2bis » et « Plan de prévention des risques incendie de forêt, zone B2 ».
Ce site représente une opportunité foncière en vue de la réalisation à moyen terme d'un projet d'environ 30 logements avec un objectif de diversification de l'offre de logements et de mixité sociale par le confortement d'un secteur déjà urbanisé à proximité.
Pour mener ce projet, une convention d'intervention foncière est proposée entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA et la commune. Cette convention établie pour 5 ans prévoit :
- des études préalables urbaine, foncière et technique,
- l'accompagnement de la commune pour les démarches d'acquisition des terrains, de cession et de réalisation du projet.
L'ensemble des élus a été destinataire du projet de convention en amont de cette séance.
Vu la délibération 2025-18 du 11 mars 2025 de l'Etablissement Public Foncier (EPF) approuvant la convention d'intervention foncière sur le site « Vallon de la Peyrière ».
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Bruno CHABERT, Mme Muriel BERNARD) :
APPROUVE la convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) en vue de la réalisation de logements sur le site « Vallon de la Peyrière », hameau de la Peyrière.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250626-delib36250624-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-37**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : SERVITUDE EN TREFONDS ROUTE DES ECOLES POUR ENEDIS.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il convient d'approuver la convention de servitudes ENEDIS/COMMUNE DE MENERBES concernant les parcelles AS 213- 214, Route des écoles.
Cette servitude concerne l'implantation de câbles souterrains (longueur : 52m – largeur 1m), en vue de mettre en conformité les ouvrages ENEDIS alimentant et desservant l'école Clovis Hugues et les logements communaux.
Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 52 € (cinquante-deux euros) sera versée à la commune par Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS), après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de servitudes ENEDIS/COMMUNE DE MENERBES concernant les parcelles AS 213 et 214.
PRECISE que cette servitude concerne l'implantation de câbles souterrains en vue de mettre en conformité les ouvrages ENEDIS alimentant et desservant l'école Clovis Hugues et les logements communaux.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib37250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

s

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-38**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : BUDGET - DM 1 : VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget principal 2025 de la Commune, à savoir :

Fonctionnement
Crédit à ouvrir :
739218 - 014 « Autres prélèvements pour reversement de fiscalité entre collectivités » 14 000 €
Crédit à réduire :
65888 Autres charges de gestion courante ..... - 14 000 €
Investissement
Crédit à ouvrir :
2152-68 Aménagement accessibilité village..... 15 000 €
Crédit à réduire :
2151-22 Programme voirie..... - 15 000 €

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les virements de crédits ci-dessus indiqués.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib38250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-39**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : ONF PROGRAMME D'ACTION 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'ONF a présenté le programme d'actions et de localisations des travaux à effectuer en forêt communale en 2025, détaillé comme suit :

Opération liée à l'accueil du public

Travaux d'entretien de signalétique		2 720 € ht
Travaux d'entretien des sentiers de gestion sylvicole		1 270 € ht
	Sous- total	3 990 € ht
ENS : Opération liée à la vie locale		
Travaux paysagers entretien divers		3 820 € ht
	Total global	7 810 € ht

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ce dossier.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme des travaux à effectuer en forêt communale en 2025 pour un montant de 7 810 € ht.
PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2025 de la commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib39250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-40**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LI BARRULAÏRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des anciens LI BARRULAÏRE souhaite organiser une sortie en bus au mois d'octobre 2025 à Tarascon. L'association sollicite une subvention exceptionnelle afin de d'organiser cette sortie en offrant de meilleures conditions financières pour leurs adhérents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ au profit de l'association LI BARRULAÏRE.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib40250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-41**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU SOU DES ECOLES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association du Sou des écoles sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour offrir un cadeau de fin d'année aux élèves qui rentrent au collège en septembre 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au Sou des écoles de 200€ par élève pour 11 enfants, soit un montant de 2200€.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib41250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-42**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FAJ et FSL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les demandes de financement faites par le Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et du Fonds de solidarité pour le logement.

Pour le Fonds d'aide aux jeunes :
La participation, calculée en fonction du nombre d'habitants, s'élève à la somme forfaitaire de 200 € pour notre commune (moins de 2 000 habitants).

Pour le Fonds de solidarité pour le logement :
La participation, calculée en fonction du nombre d'habitants, s'élève à la somme de 413 €.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 200 € pour 2025.
APPROUVE la participation financière au Fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 413 € pour 2025.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib42250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-43**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : ADHESION AU C.A.U.E. DE VAUCLUSE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de bénéficier de leurs conseils.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion au CAUE de Vaucluse pour une montant de 270 € au titre de 2025.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib43250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-44**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : CONTRATS D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE ET VEHICULES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a lancé un appel d'offres pour le renouvellement au 1er Janvier 2026 des contrats d'assurances en Responsabilité Civile et Flotte automobile pour une durée de 4 ans.
AFC Consultants d'Avignon a été chargé de la mission d'assistance et a présenté l'analyse des offres.
Les notes obtenues sont les suivantes :

Lot 1 : Responsabilité Civile :
- SMACL : 9,88
- GROUPAMA : 7,54

Lot 2 : Flotte automobile
- GAN/Cabinet MARTIN :9,58
- SMACL : 9,53
- AXA/Cabinet JDC Assurances : 9,02
- GROUPAMA : 8,69

Le Cabinet AFC consultant propose de retenir les offres suivantes :
Lot 1 responsabilité civile, la SMACL pour un montant de 1 925,58 € TTC.
Lot 2 Flotte automobile, GAN/Cabinet MARTIN pour un montant de 4 465,44 €TTC.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions suivantes :
Lot 1 responsabilité civile, la SMACL pour un montant de 1 925,58 € TTC.
Lot 2 Flotte automobile, GAN/Cabinet MARTIN pour un montant de 4 465,44 €TTC.
PRECISE que le contrat prend effet au 1er Janvier 2026 pour une durée de 4 ans.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib44250624-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT

DELIBERATIONS

Séance n°03 **Délibération n° 2025-45**
Membres en exercice : 12 Présents : 09 Votants : 09 Date de convocation : 19.06.2025

Séance du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes, légalement convoqué par Christian RUFFINATTO, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.
Absents excusés : M. Patrick MERLE - M. Yannick MARTIN - Alain JOUBERT-BOMPARD.
Secrétaire de séance : Mme Tephen PITOT.

OBJET : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME SOUS LA RUE DU MAUPAS.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la SCI DU MAUPAS, dont le siège social est à CHEVAL-BLANC (84460), 148 Grande Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON et identifiée sous le numéro SIREN 921 646 709 représentée par Monsieur Lionel DAUMAS, en sa qualité de co-gérant l'a saisi d'un problème, savoir que un bâtiment à usage de cave dont la société est propriétaire située Rue Raoul et Raymond SYLVESTRE et sous la Rue du Maupas, n'est pas cadastrée à ce jour, seule la rue est représentée au cadastre,

Que Monsieur Christophe AGULHON, géomètre expert, a été mandaté à l'effet de mettre en place une division en volume pour identifier d'une part, la Rue et d'autre part, la cave.
L'assiette foncière de la présente division en volume sera constituée de la parcelle AT n° 558 pour une contenance de 11 ca, parcelle issue de la division du domaine public suivant DMPC n°767E dressé le 05/09/2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la création de 2 volumes,
Les parties d'immeubles seront divisées en 2 volumes :

- Volume 1 : Tréfonds – Partie d'immeuble en RDC propriété de la SCI DU MAUPAS,
- Volume 2 : Partie de la Rue du Maupas, propriété de la Commune,

Le volume 2 correspondant à une tranche de la voirie communale, créer une servitude de passage de réseau pour écoulement des eaux (usées, pluviales, y compris eau d'infiltration) au travers du lot 1.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état descriptif de division en volume, établi par Monsieur Christophe AGHULON, afin de permettre l'identification cadastrale de la cave appartenant à la SCI DU MAUPAS, le tout sans indemnité de part ni d'autre, à constituer toutes servitudes actives ou passives entre les 2 lots-volumes et à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.
DESIGNE Maître Chantal BASIN, Notaire à MENERBES, à l'effet d'établir l'acte notarié.
PRECISE que les frais de géomètre et notariés seront à la charge exclusive de la SCI DU MAUPAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400737-20250624-delib45250624-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2025
Publication : 28/06/2025

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

MAIRIE de MENERBES (Vaucluse)

Christian RUFFINATTO

Le Secrétaire de séance,

Tephen PITOT